Instituts thématiques

Inserm

Institut national de la santé et de la recherche médicale

Département des Affaires juridiques
Décision : DAJ2013-094/JCH/DR

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

Vu le Code de l'éducation

Vu le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 modifié
relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret du 27 février 2013
portant nomination du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision n° 2009-334 du 19 octobre 2009
relative aux unités de recherche et autres formations de l'Inserm ;

Vu la décision n°2009-295
créant l'Equipe de Recherche labellisée U 979 et nommant Monsieur Mickael TANTER directeur ;

DECIDE

Article 1 : L'Equipe de Recherche Labellisée U 979 intitulée « Physique des ondes pour la médecine » est prolongée jusqu'au 31 décembre 2013.

Article 2 : Monsieur Mickael TANTER est reconduit dans ses fonctions de directeur de cette unité jusqu'au 31 décembre 2013.

Article 3 : La présente décision prend effet à compter du 1er janvier 2013.

Le Président-directeur général de l'Inserm

Pr André SYROTA